



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26/07/2023  
N°1067

### **France 2030 : Loire Estuaire est lauréat de l'appel à projets « Zones industrielles Bas Carbone »**

Le président de la République a fixé le 8 novembre 2022 un **objectif de division par deux des émissions industrielles françaises au cours de la prochaine décennie**. La planification écologique poursuit cet objectif en accompagnant les efforts de décarbonation demandés aux industriels par le déploiement sur les territoires des infrastructures, des technologies et organisations qui rendent possible cette décarbonation : **hydrogène, capture de carbone, chaleur renouvelable, électricité bas carbone, écologie industrielle**. Dans ce cadre, la Première ministre a présidé le 23 juin au Bourget un Conseil national de l'industrie (CNI) dédié à la planification écologique dans l'industrie et a annoncé différents dispositifs de soutiens pour les sites industriels les plus émetteurs en carbone. Au total, **France 2030 consacre 5,6 Mds€ pour la décarbonation des entreprises**.

La planification nationale ne peut se faire sans l'implication des territoires, c'est dans ce contexte qu'a été lancé l'appel à projets « Zones Industrielles Bas Carbone » (ZIBAC) porté par le Gouvernement, dont le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, dans le cadre de France 2030. **Ce dispositif, opéré par l'Ademe**, permet de construire une trajectoire collective de réduction des émissions avec l'ensemble des acteurs des écosystèmes industriels locaux autour de grandes zones industrielles. Parmi les actions communes inhérentes à ces projets, le déploiement des réseaux constitue l'épine dorsale de l'industrie bas carbone de demain : **réseaux électriques renforcés, réseaux de chaleur, centres de distribution d'hydrogène, carbodycs pour capter et transporter le CO2 émis par les industriels**.

**Les ZIBAC ont vocation à constituer des territoires pionniers de la transition bas carbone de l'industrie française ainsi que des références en termes d'investissements structurants pour la planification écologique, en adéquation avec la vision et l'ambition du projet de loi Industrie Verte, porté par les**

ministres Bruno Le Maire et Roland Lescure. Ces zones répondent à l'objectif de simplification des implantations industrielles pour une production écologiquement vertueuse et bas carbone.

**ZIBAC Loire Estuaire : un engagement d'émissions à « net zéro » d'ici 2050.**

Après l'annonce en avril dernier des trois premiers lauréats de l'AAP ZIBAC : les zones industrialo-portuaires de Dunkerque (59) et de Fos-sur-Mer (13) le 16 janvier 2023 et la zone du Havre Rouen Port-Jérôme (76) en avril, le ministre de l'industrie annonce ce jour un nouveau lauréat : le projet Loire Estuaire (44).

**La zone industrialo-portuaire de l'estuaire de la Loire représente 85% des émissions de CO2 du périmètre géographique considéré** (Communes de Donges, Montoir, Saint Nazaire sur CARENE et Cordemais sur CCES). Les industriels de ZIBAC Loire Estuaire s'engagent sur une trajectoire de décarbonation volontaire pour être « net zéro » à horizon 2050.

**L'Etat, aux côtés des entreprises du consortium « Aile », le Grand Port Maritime de Saint Nazaire et des collectivités locales du territoire, investira jusqu'à 4,1 millions d'euros pour financer des études de la première phase de ZIBAC, permettant de cadrer la stratégie de décarbonation de la zone.** Des études permettant de définir une trajectoire de décarbonation et des orientations sur le développement des synergies territoriales et le potentiel de développement de technologies et de réseaux seront notamment menées.

**Spécifiquement, des études d'ingénierie seront consacrées à l'éventualité du déploiement d'un réseau complet de capture de carbone sur les grands sites industriels de l'estuaire de la Loire- Saint Nazaire, en vue d'un stockage potentiel dans des sites géologiques des gisements de gaz déplétés, tels que prévus en Mer du Nord.**

**Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : « *L'industrie de demain sera décarbonée ou ne sera pas. C'est un enjeu majeur pour l'estuaire de la Loire, plateforme énergétique et industrielle qui représente 8% des émissions de l'industrie française. C'est pourquoi je suis heureux d'annoncer que l'estuaire de la Loire devient une des quatre « Zone Industrielle Bas Carbone » nationales. Dans ce cadre, l'Etat soutiendra à hauteur de 4,1 M€ le déploiement de réseaux électriques intelligents, de réseaux de chaleur ou de CO2, ainsi que des prototypes des énergies de demain comme la production d'hydrogène en mer.*

*Je salue la grande qualité du projet de décarbonation du territoire construit par les entreprises du territoire, les collectivités locales dans une démarche transpartisane, et le Grand Port Maritime. La décarbonation rassemble toutes les énergies du territoire autour d'un projet d'avenir»*

Contact presse :

**Cabinet de Roland Lescure** : 01 53 18 46 19 - [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Direction générale des Entreprises** : 01 44 97 04 49 – [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement / Agence de l'innovation en santé** : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)